

qui est toute dans l'à propos ? Ce serait un plat refroidi. Et il nous faudrait chaque jour faire le journal du lendemain. M. Mathieu est avocat, il plaide avec un certain talent ; il a, devant les juges des adversaires. Que dirait-il si l'on exigeait de lui qu'il communiquât 24 heures d'avance à son adversaire sa plaidoirie ou sa réplique ? Les adversaires des journaux, ce sont les journaux, c'est quelquefois le gouvernement, le tribunal, c'est l'opinion publique.

M. Schneider a pris possession de l'hôtel de la présidence du Corps législatif : les tableaux qui garnissaient la grande galerie de l'hôtel ont été rendus au Luxembourg et aux monuments auxquels ils avaient été empruntés ; et la collection personnelle de M. Schneider s'installe à la place qu'occupait celle de M. de Morny. Jeudi M. Schneider doit inaugurer sa présidence par un dîner de gala.

Il paraît que MM. les étudiants de Paris réclament du gouvernement la cession du Luxembourg : bien entendu, il s'agit du jardin et non du Grand Duché. Les hôteliers et les loueurs de chambres meublées ne se sont pas mis en grève, mais ils augmentent les prix de locations dans de telles proportions que beaucoup d'étudiants se trouvent menacés faute de ressources suffisantes de coucher dans la rue. Que voulez-vous ? tout augmente ; il faut bien que tout le monde vive et les hôteliers en particulier. Et nous ne prévoyons pas où et quand ce beau progrès s'arrêtera. Quant aux étudiants qui demandent à établir un camp dans le jardin de Luxembourg et à coucher sous la tente, je doute qu'il soit fait bon accueil à leur proposition.

CH. CAHOT.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a visité samedi l'Exposition agricole de Billancourt ; il a examiné avec un vif intérêt un certain nombre de machines installées, et les écuries où sont déjà exposées de remarquables spécimens de race ovine. Sa Majesté a jaugé à exprimer sa satisfaction, et a promis de revenir souvent, lorsque l'aménagement de l'Exposition serait complètement achevé.

Un public nombreux s'est porté sur le passage de Sa Majesté, qui a été accueillie par de vives acclamations.

Le Prince Napoléon, qui était allé sur son yacht faire une promenade sur les côtes d'Angleterre, est revenu subitement à Paris, hier soir lundi, mandé par l'Empereur. Le Prince se trouvait dans l'île de Wight, quand il a reçu la dépêche impériale.

Le comte Walewski a, paraît-il, renoncé pour le moment à son voyage en Italie. On sait que l'honorable ancien président est membre du Conseil privé.

Le *Constitutionnel* nous dit qu'à la suite de la Bourse de samedi, le ministre de l'Intérieur a adressé le télégramme suivant aux préfets des principales villes :

« On a fait courir aujourd'hui le bruit que la France aurait adressé un ultimatum à la Prusse ; je me hâte de vous faire connaître que ce bruit est dénué de tout fondement. »

On remarquera, dit à ce sujet, l'*Avenir national*, les mots « principales villes » : y aurait-il par hasard une sorte de hiérarchie dans les communications officielles, et tous les chefs-lieux de préfecture ne seraient-ils point égaux devant la télégraphie ? Nous prions le *Constitutionnel* de nous dire quel est le chiffre exact de population qui donne à une ville le droit d'être rassurée par le gouvernement.

L'*Avenir* disait hier à propos du Luxembourg :

« Voici, croyons-nous, d'après de bonnes informations, ce qui se serait passé jusqu'ici :

Le gouvernement français aurait adressé au gouvernement prussien une note conçue à peu près dans les termes suivants :

« Je renonce à acheter le Luxembourg, mais évacuez la citadelle. »

M. de Bismark aurait répondu :

« Je ne demanderais pas mieux, mais ça m'est impossible : il est trop tard. »

« Les choses seraient là pour le quart d'heure. »

Les traités de 1839, invoqués contre la cession du Luxembourg à la France, sont au nombre de trois. Ils comprennent :

1<sup>o</sup> Le traité, dit des 24 articles, signé à Londres, le 10 avril 1839, est destiné à régler d'une manière définitive la séparation de la Belgique d'avec les Pays-Bas, et les limites de leurs territoires respectifs ;

2<sup>o</sup> Le traité conclu à la même date entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, et par lequel le traité des 24 articles demeure placé sous la garantie des cinq grandes puissances ;

3<sup>o</sup> Le traité signé à Londres le 19 avril 1839, contenant de la part des plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse, l'accession de la Confédération germanique aux arrangements territoriaux concernant le grand-duché de Luxembourg.

On lit dans la *Presse* :

« Le Luxembourg est aujourd'hui une terre libre ; on en a détaché en 1815, pour les réunir à la Prusse, la vallée de la Sauer et la rive droite de la Moselle, les deux seules parties que put, avec quelque vraisemblance, réclamer la nationalité allemande. Le reste est un pays wallon, si l'on ne veut pas dire un pays français. »

La langue française a toujours été, elle est encore la langue officielle du pays ; le gouvernement publie ses actes en français ; les Etats discutent en français. Non-seulement la monnaie n'a jamais été allemande, mais, même après 1839, elle n'a jamais été hollandaise ; elle est demeurée française par son titre, ses divisions, ses caractères ; si l'enseignement primaire se donne en allemand, comme dans nos villages d'Alsace, l'enseignement supérieur se donne exclusivement en français. Il est vrai que les brasseurs de Luxembourg sont obligés de savoir l'allemand pour vendre leur bière aux soldats prussiens de la forteresse, mais voici le seul lien qu'il soit possible d'établir entre le Luxembourg et l'Allemagne ; et le correspondant dont la lettre a si fort ému M. de Bennisgen, était sans doute un brasseur ou un fabricant de choucroute.

Le Nord et l'Indépendance belge annoncent que le maréchal Niel, devant les éventualités qui peuvent surgir, aurait spontanément déclaré à l'Empereur que l'armée était prête et qu'elle pourrait courir aussi vite qu'il plairait à S. M. de faire avancer sa diplomatie.

L'Indépendance affirme, en outre, qu'une grande activité règne dans tous les services militaires. Le travail est doublé.

Le rédacteur du *Journal d'Ille-et-Vilaine* annonce que l'un de ses concitoyens, « M. le commandant Loysel, qui a fait avec honneur la campagne du Mexique comme chef d'escadron d'état-major, vient d'être envoyé, avec un autre officier supérieur, sur les bords du Rhin. »

On écrit de Mayence à l'Agence Havas : « Nous apprenons qu'un transport de poudre formant la charge de six wagons de chemins de fer vient d'arriver ici, à la gare des marchandises, sous l'escorte de grenadiers prussiens, et qu'il y est déposé sous garde militaire. »

« Il paraît, dit un journal, que si la quantité des fusils Chassepot fabriqués ne correspond pas encore à l'effectif de notre armée, on tient en réserve un approvisionnement de petits canons en cuivre dont le tir porte deux fois plus loin que les fusils à aiguille, et qui sont si légers et si faciles à manœuvrer qu'ils peuvent être traînés à bras d'homme, et que même deux soldats les soulèveraient aisément pour franchir un fossé. Ces canons se chargent à mitraille, ils seraient répandus dans toute l'armée et feraient un office usuel. Chaque régiment en aurait au moins deux. »

« On espère, poursuit philosophiquement la feuille que nous citons, que ses engins sont destinés à jouer le rôle des canons rayés à Solferino et des fusils à aiguille à Sadowa (doux espoir !...) Un nombre considérable de ces armes est déjà prêt ; à mesure de leur fabrication, elles sont envoyées au musée d'artillerie, où on les tient en réserve dans des caisses cachetées. »

Une correspondance parisienne dit que des rixes ont eu lieu dimanche, au Champ de Mars, entre les ouvriers français et prussiens, à propos d'une couronne de laurier que les sujets du roi Guillaume auraient voulu poser sur la tête de la statue équestre de S. M.

M. Joliot, candidat du gouvernement, a été nommé député au Corps législatif pour le département de l'Isère par 18,045 voix contre 12,416, données à M. Brillier, candidat de l'opposition.

Samedi a eu lieu à l'hôtel de la place Vendôme, l'assemblée générale des actionnaires du Crédit Mobilier. M. Isaac Pereire a exposé la situation de la société et des entreprises qui s'y rattachent. Il n'a fait aucune allusion aux projets de fusion avec le Crédit foncier ou avec le sous-comptoir des entrepreneurs. Il n'a parlé non plus ni d'intérêt ni de dividende. Bien qu'on s'attendit à cette réserve, elle n'a point paru charmer les actionnaires.

J. Reboux.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

#### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 5 avril 1867.

Absents : MM. Wibaux, Duthoit-Ferret, Denis Salembier, H. Ternynck, Louis Watine, E. Hannart.

Secrétaire : M. P. Parent.

1. Le Conseil émet le vœu que la ville soit autorisée à acquérir de l'Etat les terrains de l'ancien canal pour la promenade publique.

2. Autorisation donnée au maire de passer un bail de 3 ans, pour un emplacement convenable à l'usage d'une caserne provisoire et acceptation d'une garnison de 250 hommes accordée par S. M. l'Empereur à la ville de Roubaix.

3. Le Conseil émet à l'unanimité un vœu favorable au rétablissement du train-poste, partant de Paris à sept heures et arrivant à Roubaix à midi quarante minutes.

Une triste nouvelle nous est parvenue ce matin. M. le baron Meunier, récemment nommé maire de la ville de Lille, a succombé la nuit, à une apoplexie foudroyante dans un accès de colique néphrétique.

M. le baron Meunier n'avait que cinquante-quatre ans. Il a pu recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction.

Ses funérailles seront célébrées jeudi dans l'église Saint-Etienne, à onze heures et demie.

Nous avons appris avec le plus vif regret la mort de M. Joseph Boulanger, correspondant à Roubaix du journal le *Propriétaire*. — A peine âgé de vingt-six ans, alors que s'ouvrait devant lui un avenir dont son caractère et son talent le rendaient digne, M. Boulanger a succombé après quelques jours de souffrance.

Un grand nombre de personnes assistaient aux funérailles qui ont eu lieu lundi l'église Saint-Martin.

Nous nous associons au deuil qui vient de frapper l'honorable famille et les nombreux amis de M. Joseph Boulanger.

Dimanche soir, vers neuf heures, une femme d'un âge avancé, qui traversait la rue Fosse-aux-Chênes, à l'entrée de la rue de Tourcoing, a été renversée par une voiture lancée au grand trot. Le conducteur, s'apercevant de l'accident, cingla ses chevaux et poursuivit son chemin en brûlant le pavé.

Heureusement, la pauvre vieille en a été quitte pour une forte émotion. Elle n'a reçu aucune blessure.

Un ouvrier fileur a été trouvé pendu, dimanche matin, dans une maison en construction, quartier de la Basse-Mazure. Cet individu laisse une femme malade, en ce moment, et cinq enfants.

#### COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeudi 11 avril, à 8 heures du soir.

De la preuve des conventions commerciales par les livres des parties.

Nécessité pour le commerçant de tenir des livres réguliers.

Force probante des livres.

Explication du titre II du Code de commerce.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 7 avril 1867.

Sommés versées par 130 déposants dont 19 nouveaux. 15,563

61 demandes en remboursement. 12,136 82

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. J.-B. Dujardin et Achille Delattre directeurs.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

#### Troubles de Roubaix.

Audience du 2 avril.

Présidence de M. Parenty, ministre public, M. le substitut Pelletreux.

1<sup>re</sup> affaire. — Le ministère public contre Hennebaut.

Il est accusé d'avoir pris part aux troubles de Roubaix et de s'être vanté d'avoir brisé le piano de M. Scamps lorsque la maison de cet industriel a été saccagée. Il est condamné à huit mois de prison.

2<sup>re</sup> affaire. — Emile Lehembre.

Le prévenu a été trouvé à la tête des ouvriers qui ont envahi la fabrique de M. Roussel. Il est accusé d'avoir jeté des pierres. Quinze mois de prison.

3<sup>re</sup> affaire. — Oscar Piat.

Il a jeté des pierres dans les vitres d'un tissage de Watrelos. On l'accuse d'avoir proféré des menaces : « Si l'aurait cinquante hommes comme moi, aurait-il dit, il n'y aurait plus d'établissements à Roubaix. » 15 mois de prison.

4<sup>re</sup> affaire. — Joseph Debacker.

Le prévenu est né à Ostende et n'entend que très-imparfaitement le français. Il est accusé d'avoir enlevé des pièces d'étoffes lors de la dévastation des tissages Scamps et Roussel. Sa femme vient témoigner que ces coupons ont été remis entre leurs mains, au moment des troubles, auxquels son mari n'a point pris part. 2 mois de prison.

5<sup>re</sup> affaire. — Delphin Her, fondeur en fer et en cuivre.

Il est accusé, par un contre-maître, d'avoir jeté une pierre dans les vitres d'un tissage et d'avoir dit aux surveillants de la fabrique : « Lâchez et fainéants, nous reviendrons ce soir et nous brûlerons vos machines. » Il conteste avec énergie la véracité de ces allégations. La défense donne lecture de lettres de recommandation signées par des industriels et entre autres d'une lettre de M. Motte qui déclare que dans les troubles de Roubaix, beaucoup d'innocents payent pour les coupables et qu'il connaît Her pour un bon ouvrier.

Le tribunal le condamne à un an de prison. Mouvement dans l'auditoire. La mère de Delphin Her, qui est dans la salle, écrie en sanglots.

6<sup>re</sup> affaire. — Jean Fraissier et Julie Nottebar.

Jean Fraissier, un enfant de treize ans, qui a déjà passé 4 ans dans une maison de correction, a porté chez la veuve Nottebar, sa mère, des étoffes provenant du pillage de quelques usines. Le tribunal acquitte le premier comme mineur et l'envoie pour trois ans dans une maison de correction. La veuve Nottebar, malgré ses dénégations

répétées et ses protestations, est condamnée à trois mois de prison.

7<sup>o</sup> affaire. — François Degraeve.

Il sortait d'un cabaret que la gendarmerie faisait évacuer et rentrait chez lui avec deux amis en chantant, quand il fut rencontré par une patrouille de gendarmes qui se crurent insultés par ses chants et l'arrêtèrent. Il opposa des injures et une résistance opiniâtre, se laissant traîner sur le sol. Il s'est distingué par son dévouement durant l'incendie d'un tissage où il travaillait, et qu'il n'a quitté que quelques instants avant son arrestation.

Le tribunal le condamne à un mois de prison.

8<sup>o</sup> affaire. — Désiré Duquenne.

Il a cherché, à Watrelos, à forcer la porte d'un tissage dont on brisait les vitres Un an de prison.

9<sup>o</sup> affaire. — Jean-Baptiste et Pierre Verdonck.

Ils ont insulté et menacé un agent de police. Le premier est condamné à quinze jours de prison ; l'autre est acquitté.

10<sup>o</sup> affaire. — Alfred Delarouze.

Il a provoqué ses camarades à la grève, en leur disant qu'il refusait le nouveau mode de travail et que ceux qui l'acceptaient étaient des lâches. Trois mois de prison.

11<sup>o</sup> affaire. — Jean-Baptiste Desmons.

Il a résisté à la gendarmerie qui voulait l'arrêter au moment où il chantait, à Watrelos, à la tête d'un groupe, l'hymne de Garibaldi. Dix-huit mois de prison.

12<sup>o</sup> affaire. — Carlos Dufresne.

Il a jeté des pierres dans les vitres de l'établissement de M. Roussel. Un an de prison.

13<sup>o</sup> affaire. — Achille Fiévert.

Il est entré chez M. Delattre à la tête d'un groupe d'ouvriers qui ont tout brisé. Un an de prison.

14<sup>o</sup> affaire. — François et Emile Jouveaux.

Ils sont âgés l'un de seize ans, l'autre de dix-huit ans. Ils ont lancé des pierres dans les vitres des tissages assaillis par la foule. Le tribunal condamne le premier à un mois de prison, et l'autre à un an de la même peine.

15<sup>o</sup> affaire. — François Jacquemine a voulu empêcher des ouvriers de se rendre à la fabrique pour y travailler sur deux métiers. Quatre mois de prison.

(*Progrès du Nord*).

#### THÉÂTRE

Le temps nous manque pour rendre compte de la représentation de lundi ; nous nous contenterons pour aujourd'hui de constater que la salle était bien garnie, et que le succès a été grand pour tout le monde et surtout pour mesdemoiselles Stellino, charmantes ballerines dont chacun a admiré la grâce.

Leur dernière représentation aura lieu jeudi, en même temps que la première représentation des *Idees de madame Aubray*, la pièce de Dumas fils qui fait courir tout Paris en ce moment.

#### REVUE FINANCIÈRE

Paris, 7 avril.

La bourse est entrée cette semaine, dans une période d'agitation dont il est difficile de prévoir l'issue, mais dont il est impossible et inutile par conséquent de dissimuler la gravité. Le début de la semaine avait été assez calme ; on discutait vivement sans doute les éventualités de la situation qui pouvait naître de la compétition de la Prusse et de la France à propos du grand duché de Luxembourg ; on se préoccupait sérieusement surtout des conséquences plus ou moins importantes, plus ou moins prochaines que pourrait avoir au point de vue spécial de la bourse un conflit soit militaire soit même diplomatique entre les deux nations ; on se demandait qu'elles seraient dans ce cas les valeurs qui seraient les premières ou les plus profondément affectées ; on commençait à faire le triage entre les valeurs ; à mettre d'un côté celles dont la dépréciation ne devrait être que passagère, et de l'autre les valeurs qui paraissaient être plus profondément atteintes. Les cours s'étaient même raffermis un peu vers le milieu de la semaine, quand vendredi, mais surtout samedi, une véritable panique s'est emparée de l'esprit des spéculateurs d'autant plus aisément peut-être, que beaucoup d'entre eux s'étaient mis à la hausse un peu légèrement peut-être parce qu'ils la croyaient inévitable au moment de l'Exposition et qu'ils se voyaient tout-à-coup trompés dans leur attente. Il est sans doute impossible et inutile, par conséquent, comme nous le disions tout à l'heure, de s'illusionner sur la gravité de la situation actuelle ; mais rien jusqu'à présent ne semble justifier les prix vers lesquels tendent les valeurs et qui sont de véritables prix de guerre et il n'est pas sans utilité de signaler aux spéculateurs à la baisse les dangers auxquels ils seraient exposés, à la moindre éclaircie qui se produirait à l'horizon politique par suite d'un retour offensif des acheteurs, servis par toutes les circonstances favorables que notre marché présente au point de vue purement financier, telles que pléthore des capitaux improductifs, situation favorable des grandes sociétés financières, commerciales, industrielles, etc., etc.

Pour extrait : J. Reboux.

**COURS DE LA BOURSE**  
Du 9 avril 1867.  
Cours de ce jour  
3<sup>o</sup>/..... 66 85 — 3<sup>o</sup>/..... 67 05  
4<sup>o</sup>/..... 96 50 — 4 1/2<sup>o</sup> 95 80

**L'UNIVERS**  
journal politique quotidien, grand format à six colonnes.  
Rédacteur en chef M. Louis VEULLOT.  
Abonnements : *Edition quotidienne* trois mois, 18 fr. ; six mois, 34 fr. ; un an, 66 fr.  
*Edition semi-quotidienne* : trois mois, 10 fr. ; six mois, 19 fr. ; un an, 36 fr.  
Bureaux, Paris, 40, rue des Saints-Pères. 6859

**DENTS depuis 5 francs**  
**VERBRUGGHE**  
Dentiste  
29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrebault, Lille.  
**Guerison du mal de dents**  
Paiement après succès.  
M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6831

**ANNONCES**  
ROUBAIX, rue de l'Hospice, 27.  
**Vente publique en détail**  
Par suite de la faillite de M. Léon DA-THIS — d'une très grande quantité de **Matières Premières**  
Propres à la fabrication des tissus.  
TELES QUE : Laines, Cotons, soies et fils de Liège.  
Cette vente aura lieu le jeudi 11 avril 1867, 10 du matin et 2 heures 1/2 de relevée à la requête de M. Léon DÉTREVZ, syndic de la dite faillite par le ministère de M. Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix.  
Une notice se distribue au bureau de vente, Grande-place, 5. 6810A. 6811

**A VENDRE pour cause de santé**  
UN BEL  
**ETABLISSEMENT INDUSTRIEL**  
EN PLEINE ACTIVITÉ,  
situé boulevard Saint-Martin, n° 17, à SAINT-QUENTIN,  
Se composant de :  
1 Machine à vapeur de 35 chevaux (système Wolf) avec ses deux générateurs de la force de 25 chevaux chacun.  
5,000 broches en coton (Renviders Parr Curtis), leurs préparations, dont 5 peigneuses de Schlamberger.  
2,000 broches en laine (Mull Jenny) et leurs préparations.  
104 Métiers à tisser mécaniquement, 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4, et leur ensouples.  
Forge, outillage anglais, menuiseries et leurs accessoires, magasin immense, cour et jardin, le tout occupant une superficie de 2,735 mètres carrés.  
S'adresser chez MM. Cambronne frères, rue du Petit-Pont. 1<sup>er</sup> 6848

**GRANDS ET VASTES TERRAINS**  
A VENDRE par lots  
situés rue des Chaudronniers, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du siège de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté.  
Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.  
S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M. DU-CHANGE, notaire. 6679  
Facilités de paiement.

**TERRAIN à VENDRE**  
A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeulo; et propre à bâtir.  
S'adresser au bureau du Journal. 6814

**A vendre**  
deux machines à percer, deux tours sur un bâti.  
S'adresser Grande-Rue, 43. 6815

**A louer**  
pour le 1<sup>er</sup> juin prochain, une BELLE et grande MAISON à portée cochère, à usage de tout commerce, située Grande-Rue, 11, Roubaix, avec grande cour, magasin, remise, écurie, beau jardin et caves immenses.  
S'adresser Grand-Rue, 41. 6718—1719